

# Présentation des Dispositifs Relais de l'île de Cayenne



# Plan de la présentation :

- 1) Historique des Dispositifs Relais
- 2) Le cadre institutionnel
- 3) Les objectifs des Dispositifs Relais
  - L'objectif général, commun à tous les dispositifs.
  - Les différences entre la Classe, l'Atelier et l'Internat.
  - Les profils des élèves accueillis
- 4) Le fonctionnement des Dispositifs Relais de l'île de Cayenne
  - Le protocole de signalement et d'admission
  - La prise en charge
  - Le suivi de l'élève
  - L'élève : LE RETOUR
- 5) Questions Diverses

# Historique des Dispositifs Relais

- ▶ Les dispositifs relais (classes, créées en 1998, ateliers ouverts à partir de 2002 et internats depuis la rentrée 2013) accueillent temporairement des élèves du second degré, entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement violents et récurrents, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon. Il faut que ces derniers aient bénéficié au préalable de toutes les possibilités de prise en charge prévues au sein des collèges.

# Le cadre institutionnel

- ▶ La **circulaire n° 2105-909** du 19-02-2021 sur les dispositifs relais : le schéma académique et pilotage: ateliers, classes, internats
- ▶ La circulaire conjointe relative au partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la justice du 3 juillet 2015 (concernant les DR/CEF)

# Les objectifs des dispositifs relais

- ▶ L'objectif des dispositifs relais est de **réinsérer** les jeunes en risque de marginalisation scolaire et sociale dans un parcours de scolarisation/formation et de favoriser la maîtrise **du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'appropriation des **règles de la vie sociale et scolaire**.
- ▶ L'accueil dans un Dispositif Relais est **une proposition d'aide**, faite à un élève afin qu'il retrouve une attitude adaptée aux attentes du milieu scolaire. Ce n'est en aucun cas une sanction contre l'élève et ne doit surtout pas être présenté comme telle.
- ▶ La pratique pédagogique en dispositifs relais cherche à prendre en compte la situation particulière de chacun et s'appuie sur **le bilan des acquis et des compétences** de l'élève **constitué avec l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement**. Elle repose sur trois principes fondamentaux : l'**individualisation** du parcours, le **suiti** de l'élève et l'engagement de sa **famille**.

# Les différences entre les dispositifs

- ▶ Les Classes Relais constituent essentiellement des dispositifs de **remédiation** (élèves en grandes difficultés scolaires).

Elles font principalement appel à un partenariat relevant de la **PJJ**.

La prise en charge peut s'étendre sur une année scolaire si nécessaire.

- ▶ Les Ateliers Relais ont surtout un objectif de **remobilisation** (le niveau scolaire ne constitue pas un obstacle majeur à la scolarité de l'élève).

Ils font appel à des **partenaires associatifs** complémentaires de l'EN.

La durée de prise est limitée à 2 sessions par année scolaire.

- ▶ Les Internats Relais sont conçus pour favoriser la reprise d'une formation diplômante par des élèves gravement absentéistes ou des élèves qui, après une exclusion définitive, ne semblent pas capables d'améliorer leur comportement et sont exposés au risque d'une rupture avec l'institution scolaire. La scolarisation en internat favorise une prise en charge éducative globale grâce à une **équipe pédagogique et éducative renforcée**.

# Les profils des élèves accueillis

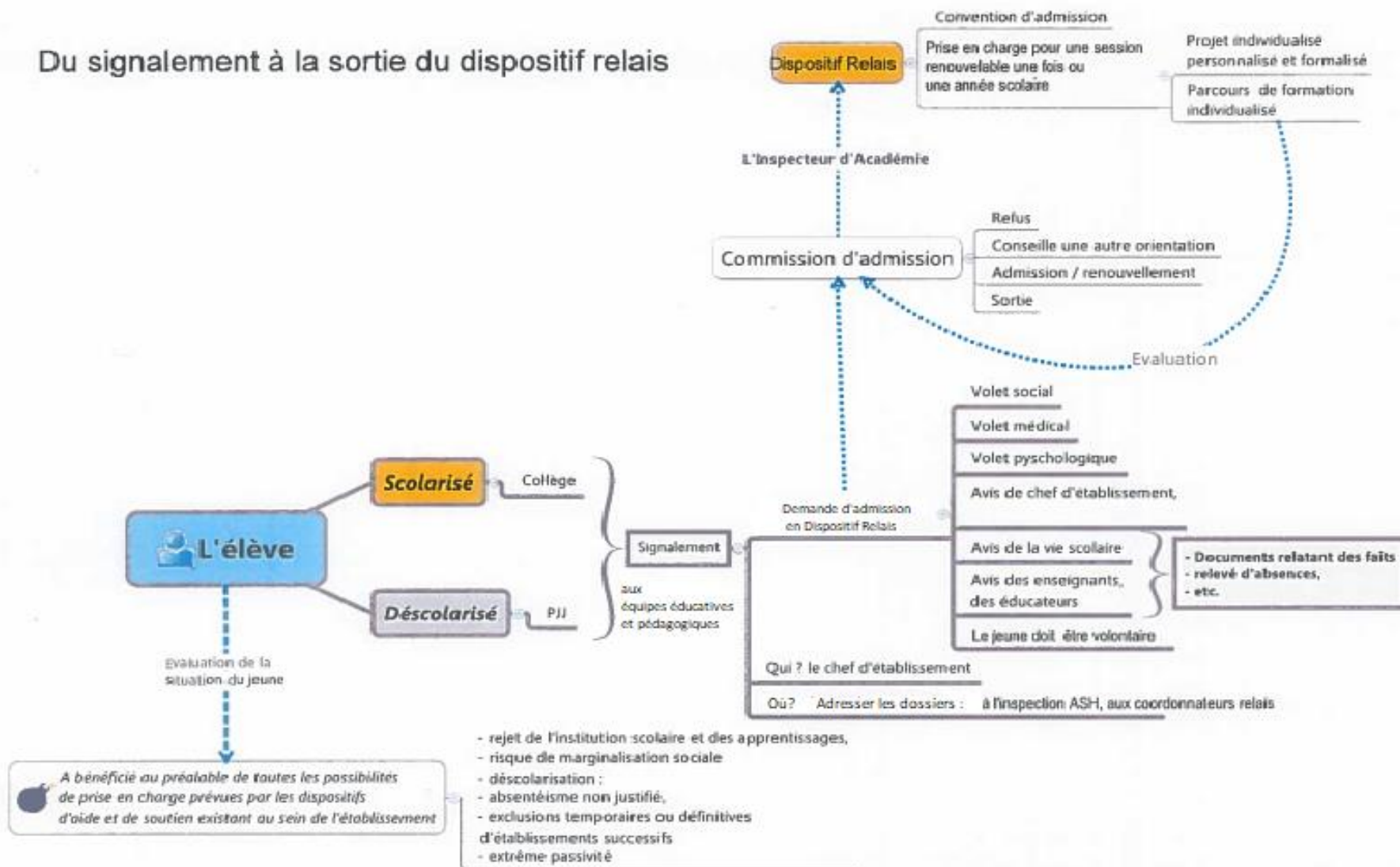
- ▶ Ce sont des élèves du second degré relevant de l'obligation scolaire entrés dans un processus de **rejet de l'institution** scolaire et **des apprentissages**, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : **absentéisme** non justifié, problèmes de **comportement** aboutissant à des **exclusions** temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi **extrême passivité** dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon.

| Critères permettant d'intégrer les dispositifs  |  |
|---|--|
| OUI   | NON  |
| ✓ Elèves et représentants légaux volontaires  | ✗ Réticences du jeune et/ou de la famille                        |
| ✓ Elèves très absentéistes et/ou perturbateurs, en risque de rupture avec l'institution | ✗ Elèves relevant d'autres dispositifs : Segpa, Ulis, Itep,...   |
| ✓ Elèves extrêmement passifs dans les apprentissages                                    | ✗ Elèves non francophones  |
| ✓ Elèves de 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>                     | ✗ Elèves de 6 <sup>ème</sup> (sauf dérogation par la commission) |



# Le protocole de signalement

## Du signalement à la sortie du dispositif relais





# La prise en charge

- ▶ Les sessions : **3 sessions de 8 semaines** au cours de l'année scolaire
- ▶ Les effectifs : **8 élèves maximum** par session
- ▶ Les activités proposées en DR s'articulent autour de situations de **remédiation scolaire**, d'activités physiques et sportives, d'aide à la construction de repères culturels et d'un travail de **développement des CPS**.
- ▶ Renouvellement de la prise en charge : 2 sessions maximum par élève en Atelier Relais et 3 sessions en Classe Relais si nécessaire.
- ▶ **Retour anticipé** de l'élève dans son collège d'origine si :
  - ▶ Les objectifs sont atteints en cours de session
  - ▶ l'élève n'adhère pas au projet du DR et ne manifeste pas la volonté d'un changement d'attitude
- ▶ Un **carnet de liaison** permet de maintenir le lien entre le DR, l'élève, la famille et le collège d'origine.
- ▶ **Retour progressif** la dernière semaine de la session qui se partage entre le collège d'origine et le DR (fiche de suivi).

# Le suivi de l'élève

## *Le rôle du tuteur et l'implication des équipes pédagogiques*

Tout élève admis en DR doit faire l'objet d'un **tutorat** de la part d'un **professeur de l'établissement d'origine**. Le tutorat est un engagement que l'adulte contracte envers un élève.

### Missions du tuteur et des équipes pédagogiques :

- Participent à **l'élaboration du diagnostic** de l'élève (points forts et difficultés)
- Participent à la **détermination d'objectifs** relatifs à la proposition pédagogique du DR
- Assurent un rôle de **transmission d'informations** entre le collègue, le DR et l'élève
- Maintiennent la continuité pédagogique en assurant la communication des cours et des devoirs à l'élève
- Rendent compte à leurs collègues de l'évolution de l'élève au sein du DR
- Participent à la construction du **projet de retour** et de réintégration de l'élève

**Le tutorat est un engagement que l'adulte contracte envers un élève.**

Ces actions doivent permettre de **changer le regard porté sur l'élève** par les enseignants comme par les élèves de sa classe d'origine et de faire réfléchir l'ensemble de ces acteurs à la manière de l'aider et de l'accueillir au mieux lors de son retour au collège.

**Attention** : L'élève accueilli en DR ne doit pas être inscrit absent dans son collège d'origine.

# L'élève : LE RETOUR

- ▶ Un **bilan de l'élève** est remis aux différents acteurs du projet (tuteur, équipes du collège d'origine, élève, famille) à l'occasion d'une **équipe éducative**. Ce bilan constitue un outil pédagogique important pour la prise en charge de l'élève à son retour.
- ▶ Quelques préconisations et points de vigilance:
  - **Inform**er impérativement l'ensemble de l'équipe du collège de la **date du retour** de l'élève.
  - Prévoir un temps d'accueil et d'accompagnement au sein de la classe.
  - Aménager l'emploi du temps si nécessaire.
  - Envisager un changement de classe voire d'établissement si besoin.
  - Eviter d'évaluer l'élève sur des notions étudiées en son absence.
  - Inscrire l'élève aux cours de soutien, aide aux devoirs, accompagnement éducatif, AS.
  - Prévoir des rencontres avec le psychologue scolaire, l'AS (suivi du projet d'orientation).